

Bassin-versant de la Haute-rance

LETTRE D'INFO AGRICOLE

Hiver 2024-2025



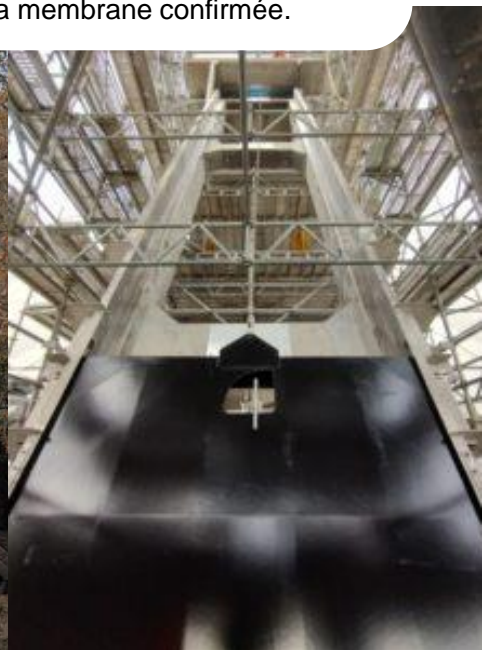
L'ACTU : la retenue retrouve ses allures de lac

La réhabilitation du barrage de Rophémel se poursuit. Pour rappel, les travaux actuels visent à refaire toute l'**étanchéité du parement amont et aval** afin d'éviter l'infiltration d'eau dans le corps du barrage et l'impact négatif qui en résulterait sur le ferrailage et le béton.

1 Fin des travaux du parement amont et remplissage de la retenue

Les travaux du parement amont se sont terminés début décembre. Une membrane a été posée sur toute la surface et les organes de manœuvres du barrage ont été renouvelés. La vanne de fermeture du barrage a été complètement rénovée ainsi que son système hydraulique datant de 1936. Le batardeau de la vanne de fond assure, par ses 4.5 tonnes, une fermeture et une étanchéité complète en amont de la vanne.

Début décembre les échafaudages ont été retirés et le **remplissage de la retenue** a commencé le **13 décembre**. Le remplissage a été soumis à des contrôles et un suivi strict. L'augmentation du niveau d'eau était limité à 1.20 m par jour pour laisser le temps à l'ouvrage d'accepter les efforts hydrauliques. Le remplissage a aussi permis de vérifier l'étanchéité de la nouvelle membrane avec une fréquence de contrôle des drains de fuite jusqu'à 4 fois par jour. Deux fuites ont été détectées durant le remplissage mais l'entreprise en charge des travaux est intervenue rapidement pour des réparations. Le remplissage est aujourd'hui terminé et l'étanchéité de la membrane confirmée.



2 Empoisonnement de la retenue

Au printemps dernier des pêches de sauvegarde avaient été réalisées pour sauver un maximum de poissons avant la vidange de la retenue. Après plusieurs mois de travaux et la remise en eau, l'empoisonnement a débuté mi janvier : 600 kg de sandres et perches ont été introduit puis 1200 kg de brochets, carpes et gardons la semaine suivante. Ces opérations se poursuivront jusqu'en début 2026. L'objectif est de repeupler les eaux avec des poissons adultes (géniteurs) pour assurer la reproduction. L'opération est confiée à la Fédération de pêche des Côtes d'Armor et permettra de reconstituer une population équilibrée grâce à la réintroduction de 3.7 tonnes de Brochets, Perches, Carpes, Tanches, Gardons et Ablettes en 2025 et 2.1 tonnes en 2026.

La frayère à brochet au lieu-dit La Ville Oriol à Guenroc a été finalisée. Les terrassements ont permis de creuser la frayère et de positionner les déblais issus de cette zone sous la forme d'un merlon. En fin de chantier, des arbres morts prélevés dans la retenue ont été ancrés dans la frayère pour servir d'habitats et de caches aux poissons. La remise en eau progressive de la retenue de Rophémel a permis à la frayère de se remplir. Les surfaces terrassées vont se verdifier au printemps, profitant de la banque de graines présente dans les sédiments. Les reproductions de poisson dans la frayère sont espérées courant hiver 2025/2026 une fois que les végétaux herbacés seront suffisamment développés pour accueillir les œufs.



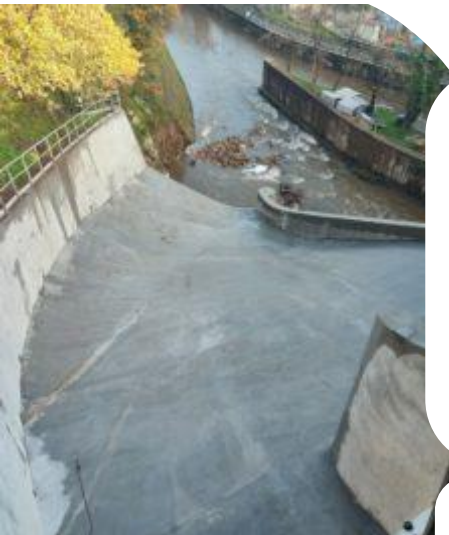
3 Travaux sur le parement aval

Les travaux concernant le coursier du barrage sont maintenant terminés avec un traitement des dégradations, des aciers apparents et la pose de la nouvelle imperméabilisation du béton.

Le parement aval a été nettoyé pour le débarrasser des mousses et autres pollutions nuisibles à la bonne visibilité de l'état du génie civil. Des travaux de reprises des épaufrures et aciers apparents seront menés en 2025. L'installation d'échafaudages sur 20 mètres de haut facilitera les opérations.

Le parement aval a été nettoyé pour le débarrasser des mousses et autres pollutions nuisibles à la bonne visibilité de l'état du génie civil. Des travaux de reprises des épaufrures et aciers apparents seront menés en 2025. L'installation d'échafaudages sur 20 mètres de haut facilitera les opérations.

Les équipes d'Eau du Bassin Rennais préparent maintenant la **remise en service de l'ancienne usine de potabilisation de Rophémel le 10 février 2025**. La nouvelle usine en cours de construction sera opérationnelle en fin d'année.



L'INF'EAU : quantité et qualité des eaux



La gestion de crue au barrage de Rophémel est déclarée quand le débit entrant dans la retenue atteint 35 m³/s. A ces débits-là, la capacité de la retenue est trop faible pour que le barrage puisse tamponner la crue à l'aval. C'est pourquoi les débits qui sortent du barrage sont quasi-identiques aux débits qui entrent. En ce mois de janvier il a été enregistré des débits entrants très importants : 44m³/s le 9 janvier, 45m³ le 25 janvier, 44m³ le 27 janvier. Durant les crues, Eau du Bassin Rennais émet des bulletins auprès des maires, toutes les deux heures, pour communiquer les débits entrants et sortants dans le barrage ainsi que la hauteur d'eau dans le barrage.



La retenue étant vidée, nous n'y prélevons plus d'eau. Par conséquent, nous ne disposons pas de résultats d'analyses d'eau à l'exutoire pour ces derniers mois. Cependant les stations de suivi intermédiaires ont montré des pics de molécules herbicides colza (métaazachlore et quimérac) et céréales (clopyralid) cet automne sur certains sous bassins versants.

LA REVUE DES PROJETS EN COURS SUR LA HAUTE-RANCE : quoi de neuf sur le BV ?

L'ensemble de ces actions sont financées par la collectivité Eau du Bassin Rennais dans le cadre du contrat territorial Rance-Frémur.

Sarrasin : appel à producteurs et productrices !



La filière Sarrasin Terres de Sources est à la recherche de nouveaux producteurs et productrices en conventionnel et bio pour consolider les partenariats existants avec des transformateurs du territoire. N'hésitez pas à contacter l'animatrice agricole Terres de Sources :
Coralie CHUBERRE | 07 64 02 42 73 | cchuberre@ebr-collectivité.fr

Désherbage en sortie d'hiver, essayez le mécanique !

Comme pour le maïs, des passages d'outils mécaniques sur 5 ha peuvent être financés sur céréales, colza ou protéagineux pour vous essayer à cette pratique.

Contactez votre animatrice bassin versant pour plus d'informations sur les modalités.

Pour information, la campagne annuelle de désherbage mécanique pour le maïs sera réitérée cette année. Afin de protéger la santé des technicien-ne-s qui réalisent le suivi technique des parcelles, **il ne sera réalisé aucun suivi technique, et donc il ne sera permis aucun financement, sur des parcelles semées avec des semences enrobées de KORIT 420 FS** (à usage de répulsif corbeaux), ce produit étant hautement nocif, par simple inhalation.

LES ÉVÈNEMENTS À VENIR

DEMONSTRATION MATERIEL | Destruction de couverts végétaux

27 mars après-midi - PLUMAUDAN,

Plus d'informations auprès de :

Sarah Choupault, animatrice grandes cultures : 06 52 75 26 68 | s.choupault@agrobio-bretagne.org

Jean-Marc ROUSSEL, FRCUMA : 06 72 44 52 60 | jean-marc.rousseau@cuma.fr

SOIREE ECHANGES THEATRE | Pièce de théâtre « Droit dans mes bottes » sur la transmission intrafamiliale d'une ferme.

27 février, 20h - Amphithéâtre du Lycée agricole de Caulnes

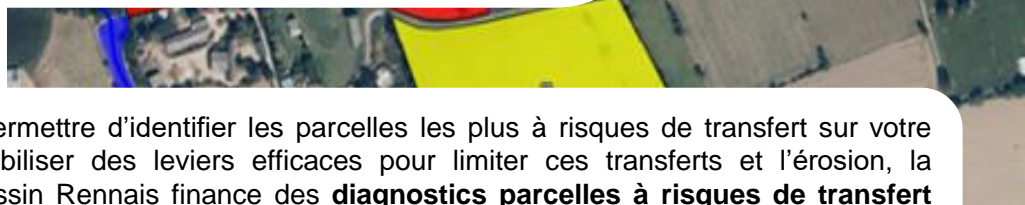
Plus d'informations auprès de votre animatrice bassin versant.

FOCUS ACTION : Diagnostic Parcelles à Risques de Transfert

Le captage d'eau de Rophémel a été classé prioritaire pour le paramètre pesticides en raison de ses taux de plus en plus élevés en molécules mères phytosanitaires et en leurs produits de dégradation. Les produits phytosanitaires transfèrent par deux voies de circulation :

1. Les zones hydromorphes, parfois drainées, où la nappe peu profonde (moins d'un mètre en hiver) est contaminée rapidement.
2. Le ruissellement et l'érosion qui se déclenchent sur les sols battants ou sur de longues pentes (de plus de 150 m).

En Bretagne, on observe en moyenne une trentaine de pluies ruisselantes par an qui, potentiellement, peuvent transporter des produits phytosanitaires. Ces ruissellements s'opèrent lorsque le sol est nu pendant l'interculture, au semis du maïs à une période où les orages peuvent être violents, et sur céréales en automne-hiver où les longs épisodes pluvieux sont fréquents. Lors de ces périodes et en fonction du rôle de votre parcelle, vous avez différents moyens d'agir pour réduire les risques.



Afin de vous permettre d'identifier les parcelles les plus à risques de transfert sur votre exploitation, et de mobiliser des leviers efficaces pour limiter ces transferts et l'érosion, la Collectivité Eau du Bassin Rennais finance des **diagnostics parcelles à risques de transfert (DPR2)**. La méthode se caractérise par un **diagnostic terrain** adapté au contexte breton et des propositions d'aménagements pour limiter les transferts. Il peut également être utile pour déterminer les parcelles sujettes à un risque érosif et donc à une perte du capital sol.



Un technicien agréé se rend sur l'exploitation pour analyser chaque parcelle sur le terrain et évaluer son risque de transfert.



Un **compte rendu écrit** est remis à l'agriculteur ou l'agricultrice. Il comporte une cartographie de l'exploitation avec un classement des parcelles selon leur risque de transfert et une préconisation sur les aménagements ou changements de pratiques possibles pour réduire l'impact sur l'environnement : aménager les bas versant et les pentes, réduire les zones de traitement, localiser les herbicides...



L'agriculteur ou l'agricultrice décide des suites à donner et des aménagements et/ou changements de pratique qu'il ou elle souhaite réaliser. La Collectivité Eau du Bassin Rennais pourra financer un accompagnement complémentaire pour l'aider dans la mise en place de ces changements, avec la structure choisie par l'agriculteur ou l'agricultrice.



Pour tout renseignements, contactez votre animatrice agricole bassin-versant : Marie VANÇON | 06 24 47 93 74 | mvancon@ebr-collectivite.fr
Si vous ne souhaitez pas recevoir ces communications, merci de m'en informer.